

Covid-19: Grenoble associe des citoyens à la gestion de la pandémie

PAR MAÏTÉ DARNAULT (WE REPORT)
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2020

La ville pilotée par l'écologiste Eric Piolle expérimente un « comité de liaison citoyen », réuni samedi pour la première fois. Une réponse à la « gestion de crise descendante » mise en œuvre par le gouvernement et son conseil de défense. Au menu : l'organisation des marchés et le maintien du lien social.



Première réunion du « comité de liaison citoyen Covid-19 », samedi 7 novembre 2020, à la mairie de Grenoble. © MD

Grenoble (Isère).— Sur un mur, une affiche édicte les règles du jeu : « *Écouter avec attention, parler avec intention, se faire confiance, respecter le cadre* ». Samedi 7 novembre, dans une grande salle de la mairie de Grenoble, se tenait la première rencontre du « comité de liaison citoyen Covid-19 », une instance « *consultative paritaire et expérimentale* » imaginée par la majorité « gauche plurielle » de cette ville de 160 000 habitants, dont le maire EELV, Eric Piolle, a été réélu en juin dernier.

« *Nous pensons que les élus ne doivent pas savoir tout sur tout pour s'en sortir au mieux, nous avons besoin d'un aller-retour permanent avec les citoyens, nous sommes très curieux, impatients de connaître votre avis* », expose en préambule Maxence Alloto, adjoint aux commerces, à l'artisanat, à l'économie locale et à la vitalité de proximité. L'initiative fait écho aux alertes nationales lancées depuis des mois par le conseil scientifique et son président, Jean-François Delfraissy, sur la nécessité d'associer la société à la gestion de la pandémie. (*Lire nos articles [ici](#), [là](#) ou [là](#)*)

A Grenoble, les équipes ne sont pas des novices de la démocratie directe. Les budgets participatifs, accordés chaque année à des projets proposés par des habitants de plus de 16 ans, sont désormais entrés dans les mœurs. En janvier 2019, à la suite d'un recours déposé par le préfet de l'Isère, l'instauration d'un « dispositif d'interpellation et de votation citoyenne » avait, elle, été retoquée par le tribunal administratif. Au terme d'une appropriation poussive de cette innovation par les Grenoblois.

Dans la capitale des Alpes, le « municipalisme », qui prône une cogestion « par le bas » de la gouvernance politique, fait toutefois figure de tradition, lancée dans les années 1960 par la coalition de gauche d'Hubert Dubedout et les Groupes d'action municipale. En 2014, l'arrivée au pouvoir d'Eric Piolle a remis cette utopie sur l'établi et la crise sanitaire s'avère une nouvelle occasion d'interroger le circuit de la décision publique.



Première réunion du « comité de liaison citoyen Covid-19 », samedi 7 novembre 2020, à la mairie de Grenoble. © MD

Alors ce samedi, l'assemblée se compose de 18 habitants tirés au sort sur des listings de téléphone portable et parmi la trentaine d'associations qui se sont, à ce jour, inscrites. Devant chaque chaise, espacées les unes des autres d'un mètre, ont été disposés un gobelet en carton et une bouteille en verre, remplie d'eau du robinet. Derrière les tables, on compte onze hommes et sept femmes, dont une voilée ; un tiers d'acteurs associatifs ; un couple de personnes handicapées en fauteuil roulant. Trois participants ont moins de 25 ans. Lors du tour de table, chacun est libre de se présenter comme bon lui semble : « *étudiant* », « *tiré au sort* », « *associatif* », « *bénéficiaire du RSA* », « *retraité* », « *artiste* », « *comptable* », « *directrice de crèche* », « *médecin du travail* ». Ils vivent et parfois travaillent dans l'un des

six secteurs administratifs de la ville. Leurs échanges vont être retranscrits minutieusement pour être rendus publics.

Leur mission : donner leur avis sur les mesures prises par la ville concernant la crise sanitaire, faire remonter leurs préoccupations présentes et futures. Ils ne vont pas se priver de donner leur opinion, y compris au sujet de la méthode. La session du jour doit évaluer deux décisions : la tenue des marchés alimentaires et le maintien du lien social. Au sujet de la première, Maxence Alloto explique : « *Durant le premier confinement, les marchés ont été immédiatement fermés, le maire s'est battu pour leur réouverture, ça nous paraissait important de conserver un service alimentaire de proximité, les habitants n'ont pas forcément envie d'aller au supermarché, ni de faire des kilomètres pour s'alimenter.* »

Le 26 mars, la municipalité avait obtenu gain de cause auprès du préfet de l'Isère, en limitant le nombre de vendeurs et de clients autorisés en simultané. Pour ce deuxième confinement, ces restrictions n'ont pour le moment pas été requises. Et la mairie a décidé de ne pas anticiper leur éventuel retour. Une jeune femme approuve : « *Le fait que tous les exposants soient là évite les files d'attente.* » Un homme : « *Ça participe au lien social, ça fait sortir et beaucoup de professionnels ont appris du premier confinement, il y a une grande discipline collective.* » Un autre abonde : « *C'est important pour les forains et les producteurs locaux de pouvoir travailler.* »

L'animatrice, Nathalie Jeuffroy, « facilitatrice » professionnelle, a prévu un débat mouvant, une technique de spatialisation des opinions. Elle invite les participants à se lever et à se placer en fonction de quatre points cardinaux pour signifier leur point de vue. Trois personnes rechignent à le faire, jugeant le procédé trop peu respectueux des gestes barrières. Le vote se fait alors à l'ancienne, à mains levées. Seize personnes sont favorables au maintien des marchés en l'état, deux personnes se déclarent sans avis. Décision suivante.

La discussion s'avère plus délicate. Quid du « *maintien du lien social* » ? Dix propositions hétéroclites s'étalent sur le document distribué. « *Tout le monde s'accorde sur le fait que c'est important, ça n'a pas de sens de se prononcer sur une globalité* », juge un homme. « *Et ce ne sont pas des décisions, ce sont des objectifs, or c'est la mise en œuvre qui compte* », argue une autre. « *J'ai découvert comme vous hier cette liste à la Prévert, reconnaît Nathalie Jeuffroy. Vous êtes aussi les testeurs de ce format. On va les prendre une par une.* »

Pour accueillir les victimes de violences conjugales, deux nouveaux lieux vont être ouverts par la ville à partir de mi-novembre. « *Et qu'est-ce qu'on fait pour les hommes ?* », interroge un participant. Rires gênés dans la salle. L'échange qui suit pointe l'invisibilisation des faits comme des victimes : « *Avec le confinement, tout est coupé, on ne sait pas ce qu'il se passe dans les foyers.* » Un homme : « *Un point positif : comme les écoles ne sont pas fermées, ces personnes amènent leurs enfants, c'est une possibilité de contact avec un tiers.* » Un autre souligne le décalage entre « *les horaires des faits* », parfois le soir, la nuit, qui ne correspondent pas forcément avec ceux des lieux d'accueil.

Même constat sur le sujet qui suit, l'accueil des personnes sans domicile fixe. La mairie voudrait ouvrir un centre d'accueil. « *Ça ne sert à rien*, tranche un participant. *Un lieu existe déjà et il marche bien.* » Mais il ferme en début de soirée. « *Pourquoi ne pas créer un lieu de nuit ?* », lance une femme. Les propositions suivantes concernent « *l'aller vers* » et le rôle des Maisons des habitants, en théorie interfaces entre les Grenoblois et les antennes du centre communal d'action sociale. Comment « *rompre le silence* » devenu étouffant pour les personnes isolées, « *pour qui le centre social n'est que pour les gens qui ont vraiment des problèmes* », s'interroge une responsable associative.

Un consensus émerge sur l'importance du contact à la micro-échelle de la cage d'escalier ou de l'immeuble. « *Comment on tire le fil d'un prétexte ? Les fameuses attestations peuvent en être un, je l'ai compris pendant*

le premier confinement, témoigne une dame. Les personnes âgées n'ont pas d'imprimante, pas de smartphone, certaines ne sortent pas car elles n'ont pas d'attestation et doivent les acheter à 10 centimes au bureau de tabac. »

Autre avis convergent, sur l'importance de laisser les parcs ouverts : ils sont autant une soupape à « l'épuisement parental » qu'un lieu d'exercice physique que « la ville aurait intérêt à s'approprier pour proposer des activités respectueuses des gestes barrières », dit un responsable sportif. Un sexagénaire râle contre ces terrains de basket où, selon lui, « les jeunes » s'entassent encore en dépit du confinement. Une vingtenaire rétorque : « Hier, dans mon quartier, il y avait une partie de pétanque, où étaient les policiers municipaux pour aligner les amendes ? » Quelqu'un rappelle qu'il faut « aussi penser aux étudiants, aux jeunes de 16 à 25 ans qui s'en prennent plein la tronche, qui ont perdu leur stage, leur alternance ».

Près de deux heures et demie se sont écoulées. La médiatrice sollicite les trois personnes restées silencieuses durant tout ce laps de temps, l'un d'eux décline. Un homme, « super content d'avoir fait » ce débat, salue « une très bonne manière de faire un lien de service public ». Une autre : « Je vous remercie de m'avoir laissé la parole, j'en avais gros sur la patate. » Eric Piolle pointe le bout de son masque en tissu, accompagné des deux adjoints référents de cette expérimentation, Annabelle Bretton,

chargée de l'éducation populaire, de la jeunesse et de la démocratie ouverte, et Pierre-André Juven, à l'urbanisme et à la santé.

Le maire, qui confie relire avec avidité *La Peste* d'Albert Camus, récuse cette « gestion de crise descendante », le « choix » du gouvernement « de ne pas partager du tout » le processus de décision. Il reconnaît n'avoir pas « d'influence pour le moment », mais « ne désespère pas de se faire entendre ». Selon lui, lors du premier confinement, « en pratique, ce sont les collectivités qui ont agi en premier lieu sur la lutte contre l'isolement, sur les questions d'alimentation ». Pierre-André Juven complète : « Au lieu de trancher à cinq sur un coin de table, on se dit qu'il y a sûrement des solutions à trouver dans un entre-deux, on est fiers de ce processus mais aussi très humbles sur sa mise en route. » « On a entendu votre avis, mais si on ne peut pas le faire, on vous le dira, c'est la règle du jeu », avertit Annabelle Bretton.

Cette rencontre devrait être suivie de cinq autres d'ici début avril. En parallèle, des questions-réponses régulières vont être adressées à un panel citoyen plus large et aux associations volontaires pour compléter cette prospection. À l'Élysée, le bunker dans lequel se tiennent les conseils de défense, à une fréquence inédite dans l'histoire de la V^e République, s'appelle le « poste de commandement Jupiter ». Ce samedi, à Grenoble, la salle de réunion était, pas seulement pour respecter les recommandations sanitaires, ouverte à tous les vents.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.